



> Validation du plan de campagne du Comté 2007/2008

Le Conseil de Direction de l'Office de l'Élevage du 3 avril dernier a validé le plan de campagne du Comté proposé par l'Interprofession du Comté pour la campagne 2007/2008.

Le dispositif est sensiblement identique à celui de la campagne précédente. Ce dispositif, qui permet une croissance équilibrée de la production de Comté, fait l'objet d'un consensus croissant au sein de la filière, favorable à sa bonne acceptation par les autorités de tutelle.

> Le futur décret du Comté renforcé

Par sa décision n° 07-D-10 du 28 mars dernier, le Conseil de la Concurrence a rejeté la saisine diligentée par la Fruitière du Massif Jurassien à l'encontre du CIGC. La société FMJ dénonçait quatre « mesures » adoptées par le CIGC entre 2000 et 2006 et proposées à l'approbation du comité spécialisé de l'INAO, le CNPL*, en vue de leur transcription dans une version révisée du décret régissant l'AOC Comté.

Ces mesures introduisent des dispositions nouvelles fixant le nombre maximum de cuves par atelier, la taille maximum de ces cuves et le nombre quotidien maximum de tours successifs de fabrication par cuve. Elles prévoient aussi un dispositif de contrôle de la croissance de la production des ateliers par la limitation de l'augmentation annuelle de la quantité de lait qu'ils seraient autorisés à traiter. La société FMJ considérait que ces mesures étaient constitutives d'une entente anticoncurrentielle. Tout en ne se prononçant pas sur le fond, le Conseil de la Concurrence a considéré que le CIGC était tout à fait habilité à proposer ce type de mesures, issues d'un long et approfondi travail démocratique.

Entre temps, le CNPL a voté ces mesures. C'est donc maintenant à MM. les Ministres de l'Agriculture et des Finances de décider ou non s'ils acceptent d'apposer leur signature au bas de ces textes réglementaires. Nul doute que les 5 000 opérateurs de la filière ont hâte que soient enfin définitivement établies les nouvelles règles présidant à l'élaboration du Comté.

*CNPL : Comité National des Produits Laitiers

> Le Gruyère, nouvel AOC officiel

Est paru au Journal Officiel du 30 Mars dernier le décret du 28 mars 2007 relatif à l'Appellation d'Origine Contrôlée Gruyère. Ainsi ce fromage va quitter le statut de fromage générique pour la famille des AOC. Cette nouvelle réjouit notamment les producteurs AOC de la même catégorie des pâtes pressées cuites (Beaufort, Gruyère Suisse, Comté...), qui voient ainsi rétablies des conditions de concurrence loyale, avec une zone de production délimitée et les exigences d'un cahier des charges précis.

Page 1 sur 2

> Véronique Rivoire médaillée de l'Ordre du Mérite national

Le 11 avril dernier, Christine Lagarde, Ministre déléguée au Commerce extérieur, a remis en personne et en présence de Jacques Péliard, Président de l'Association des Maires de France et Député-Maire de Lons-le-Saunier, la médaille de Chevalier de l'Ordre du Mérite National à Véronique Rivoire, PDG des établissements du même nom, 17 ans après que son père Jean-Louis eut reçu la même distinction.

Madame Rivoire a eu cœur de faire participer la filière Comté à cette manifestation, et de faire part à Madame la Ministre de ses espoirs et attentes.

> Deux projets de recherche Comté labellisés Vitagora

Vitagora, pôle de compétitivité Bourgogne Franche-Comté, vient de labelliser deux programmes de recherche afférents au Comté :

- L'un porte sur les capacités des fromages au lait cru à limiter les inconvénients du stress généré par une antibiothérapie,
- L'autre concerne les conséquences sur le goût des fromages d'une alimentation complémentaire des vaches laitières où le colza se substituerait au soja.

Ces deux programmes étaient portés par l'Unité Mixte de Technologie parce que d'un intérêt général et scientifique dépassant de loin le seul cadre du Comté. Cette labellisation de Vitagora représente un espoir supplémentaire de financement public.

> Naissance de l'Association franc-comtoise de l'Industrie Agro-alimentaire

La validation le 5 avril dernier par l'Assemblée générale extraordinaire de l'ARITT (Association Régionale de Transfert Technologique) de sa transformation en ARIA va enfin doter la Franche Comté de ce type de structure.

Une ARIA permet d'organiser le secteur agroalimentaire d'une région en un ensemble cohérent, où peut se définir une politique régionale dans des domaines aussi névralgiques que la formation, l'export, la recherche, le transfert technologique...

C'est une participation croissante aux activités de l'ARITT des entreprises fromagères régionales et des autres secteurs (salaisons, volailles, biscuiterie...) qui a logiquement mené à cette évolution. La nouvelle « ARIATT » sera présidée par Norbert Mougey, directeur de la coopérative « Les Pâturages Comtois ».

Le Comté nous apprend à savourer le temps.

Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté

Avenue de la Résistance - BP 26 - 39801 Poligny Cedex - Tél. 03 84 37 23 51 - Fax 03 84 37 07 85 - cigc@comte.com - www.comte.com

Comité Interprofessionnel créé par décret n° 63-575 du 11 juin 1963. Le logo "Comté clochette" est une marque de certification propriété du CIGC.





> Export : belle percée du Comté !

Le Comté et ses entreprises affichent une dynamique forte sur les marchés cibles à l'export, soutenus par des efforts de communication continus de l'Interprofession.

En 2006, les entreprises de la filière Comté ont ainsi déclaré 1 731 T exportées en Allemagne (soit +25% par rapport à 2005), 672 T en Belgique (+12%), 409 T aux Etats-Unis (+42%) et 67 T au Japon (+45%).

Le cumul de l'évolution sur ces quatre seuls pays est de 566 T, soit une progression supérieure à celle des ventes globales de Comté en 2006 (+520 T).

> Promotion 1 : Le Japon, un début modeste mais encourageant

Cette année encore, les efforts de l'Interprofession se concentreront sur le marché japonais. Une visite au Foodex, 1er salon agro-alimentaire professionnel de la zone Asie, du 13 au 16 mars derniers, a permis de mesurer la place de choix consacrée au Comté sur les rares stands dédiés à l'univers fromager.

Ce fut l'occasion également de rencontrer les principaux importateurs et distributeurs, afin de leur présenter les moyens mis en œuvre pour la promotion et l'amélioration de la notoriété du Comté en 2007 : activités de relations presse et publiques, séminaires professionnels et animations dégustations constitueront la base de rendez-vous réguliers avec le public japonais.

> Promotion 2 : Confidences de chefs belges

A partir du mois d'avril, la campagne de communication organisée en Belgique mettra en valeur des confidences de jeunes chefs belges, qui chaque mois, mettront l'eau à la bouche des consommateurs au travers de recettes gourmandes, simples et modernes.

Cette communication savoureuse sera déclinée dès le printemps dans un kit d'animation de points de vente et sur le nouveau site internet www.comte.be. Une campagne presse et de relations publiques viendront renforcer le dispositif dès l'automne.

> Pour recevoir ACTU COMTE plus rapidement par courriel, veuillez laisser vos coordonnées à Denise Renard : d.renard@comte.com

Le Comté nous apprend à savourer le temps.

Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté

Avenue de la Résistance - BP 26 - 39801 Poligny Cedex - Tél. 03 84 37 23 51 - Fax 03 84 37 07 85 - cigc@comte.com - www.comte.com

Comité Interprofessionnel créé par décret n° 63-575 du 11 juin 1963. Le logo "Comté clochette" est une marque de certification propriété du CIGC.

